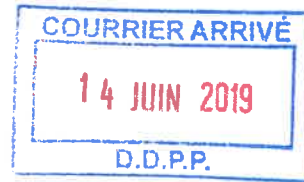




République Française
Département de l'EURE-ET-LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Commune de TOURY



Délibération N° 2019-042

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 6 juin 2019

Conseillers en exercice : 23
Présents : 14
Votants : 18

Objet : Urbanisme / Environnement – Avis sur le projet de ferme éolienne de Lion-en-Beauce (Loiret)

Le jeudi 6 juin 2019 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire le mardi 28 mai 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. LECLERCQ Laurent, M. GUITTARD Bruno, Mme DELACHAUME-ECHIVARD Guillemine, M. DUFRESNE Jean-Yves, M. DARGERÉ Jean-François, Mme POMPON Joëlle, M. COSTE Dominique, M. GERAY Alain, M. LABET Gérard, Mme MARY Chrystelle, Mme VALENTIN Nathalie, Mme Magali RENONCÉ, Monsieur Frédéric FLEUREAU, M. KEITA Abdoulaye.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme PETIT Catherine, M. CLOUET François, M. DAVID Sylvain, M. GOUSSARD Daniel.

ABSENTS : Mme BESNARD-DELANOUE Magali, Mme GONZALEZ-DELARUE Lydia, M. KOBON Aristide, Mme SELLIER Sabine, Mme MERCIER Estelle.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : Mme PETIT Catherine à M. LECLERCQ Laurent, M. CLOUET François à M. COSTE Dominique, M. GOUSSARD Daniel à M. DARGERÉ Jean-François, M. DAVID Sylvain à M. KEITA Abdoulaye.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie VALENTIN

Exposé de : Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire

Vu le dépôt, le 23 janvier 2018, par la SNC Ferme Éolienne de Lion-en-Beauce d'un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale auprès de la Préfecture du Loiret pour un projet de trois éoliennes sur la commune de Lion-en-Beauce ; dossier complété le 5 février 2019,

Le projet de ferme éolienne de Lion-en-Beauce comporte l'implantation de 3 éoliennes (voir plan annexé à la présente délibération) de 2,625 MW pour une puissance totale de 7,875 MW sur la commune de Lion-en-Beauce ;

Vu l'avis de la MRAE,

Considérant que le périmètre de six kilomètres autour du projet concerne directement la commune de Toury,

Considérant la phase d'enquête publique du 27 mai 2019 au 27 juin 2019,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'opportunité de ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention : Mme VALENTIN) :

- D'EMETTRE un avis favorable au projet de ferme éolienne sur la commune de Lion-en-Beauce tel que décrit ci-dessus et conformément au plan annexé à la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jours,
mois et an que dessus.

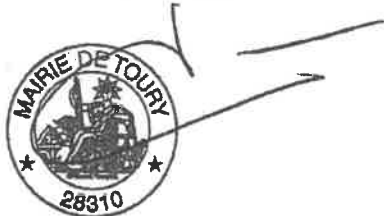
Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Laurent LECLERCQ

Acte rendu exécutoire :

- Affiché le : 14/06/2019
 - Transmis au représentant de l'Etat le : 14/06/2019
- Le Maire,
Laurent LECLERCQ



Chronologie du projet

Début 2016

- Réunion avec le conseil municipal

Été 2016

- Réponses favorables des consultations administratives (DGAC, MétéoFrance, Armée,....)
- Lancement de l'étude environnementale

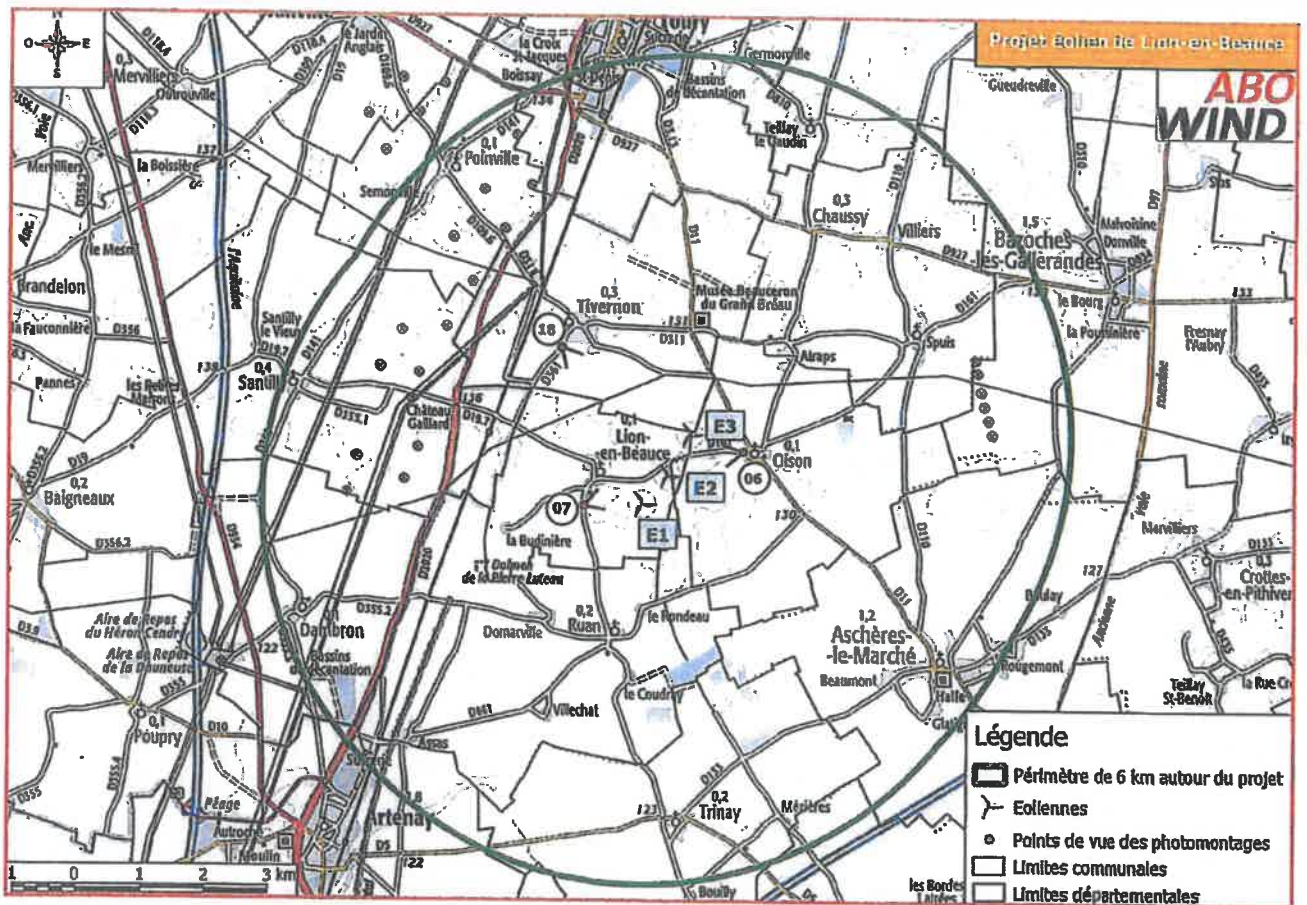
Automne 2016

- Premiers contacts avec les propriétaires-exploitants
- Lancement de l'étude paysagère

Hiver 2016/2017

- Campagne de mesures pour l'étude acoustique

Points de vue



Photomontages

